

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE

E.Leclerc



LA POSTE

transdev



SÉBASTIEN IMBERT

DIRECTEUR TECHNIQUE REGIONAL AU DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL



Partenaires



CA
CHAMPAGNE
BOURGOGNE
BANQUE ET ASSURANCES

L'YONNE
RÉPUBLICAINE



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

« Le District, c'est
VOUS ! »

Sommaire

⚽ Informations	Pages 1 à 10
⚽ Formations	Pages 11 à 13
⚽ Actualités	Pages 14 à 15
⚽ Procès-Verbaux	Pages 16 à 30

Agenda de la semaine

Lundi 7	
Mardi 8	Férial
Mercredi 9	Commission Sportive Commission de Discipline
Jeudi 10	Férial
Vendredi 11	

INFORMATIONS



« LA BONNE INFO : CHAMPIONNATS SENIORS 2018/2019 »

ACCESSIONS ET DESCENTES : COMMENT CA MARCHE ?

Proposée par la Fédération Française de Football aux Ligues Régionales, la refonte des championnats Séniors modifiera le schéma des compétitions de Bourgogne Franche-Comté lors de la prochaine saison. Voici quelques explications qui vous permettront de mieux comprendre les changements à venir et les enjeux de cette fin d'exercice 2017-2018.

Quel est le schéma actuel de notre Football régional ?

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football a, depuis cette saison 2017-2018, la gestion de quatre championnats Séniors scindés en un ou plusieurs groupes :

NATIONAL 3	RÉGIONAL 1	RÉGIONAL 2	RÉGIONAL 3
1 groupe	2 groupes	4 groupes	8 groupes
15 équipes / groupe	14 équipes / groupe	12 équipes / groupe	12 équipes / groupe
Total : 15 équipes	Total : 28 équipes	Total : 48 équipes	Total : 96 équipes

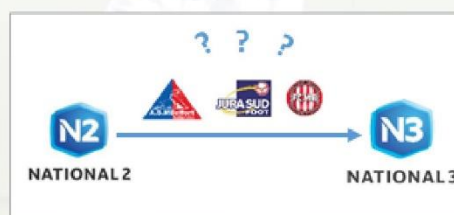
Quelle sera la nouvelle organisation pour l'exercice 2018-2019 ?

Dès la saison prochaine, des modifications viendront réorganiser nos championnats et permettront, à ces derniers, de respecter la pyramide des compétitions régionales prévue par la Fédération Française de Football dans son projet de refonte sportive, suivant les textes votés lors de l'AG de Dole le 17 juin 2017.

SAISON 2018-2019			
NATIONAL 3	RÉGIONAL 1	RÉGIONAL 2	RÉGIONAL 3
1 groupe	2 groupes	4 groupes	6 groupes
14 équipes / groupe	14 équipes / groupe	12 équipes / groupe	12 équipes / groupe
Total : 14 équipes	Total : 28 équipes	Total : 48 équipes	Total : 72 équipes

En cette fin de saison 2017-2018, qui monte et qui descend ?

Dans le cadre de cette refonte, le nombre d'accessions et de rétrogradations pour ces quatre championnats dépendra du destin de nos trois clubs régionaux engagés dans le groupe B de National 2.



2017/18 -> 2018/19 : RÉCAP DES MONTÉES / DESCENTES

↑ LES ACCESSIONS QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE DESCENTES DE NATIONAL 2

0 DESCENTE DE NATIONAL 2 - 1 DESCENTE DE NATIONAL 2 - 2 DESCENTES DE NATIONAL 2

(PEU PROBABLE) - (TRÈS PROBABLE) - (POSSIBLE)

Accession de R1 en N3 : 3 Accessions - Le 1^{er} de chaque groupe (2) + le meilleur 2^{ème}

Accession de R2 en R1 : 6 Accessions - Le 1^{er} de chaque groupe (4) + les deux meilleurs 2^{ème}

Accession de R3 en R2 : 12 Accessions - Le 1^{er} de chaque groupe (8) + les 4 meilleurs 2^{ème}

Accession de D1 en R3 : 9 Accessions - Le 1^{er} de chaque groupe de Départemental 1, à savoir une montée pour chacun des Districts de Côte d'Or, de Haute-Saône, de Jura, de la Nièvre, de l'Yonne et deux montées pour chacun des Districts du Doubs-Territoire de Belfort et de Saône et Loire

↓ LES RELÉGATIONS EN FONCTION DES DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES

0 DESCENTE DE NATIONAL 2 - (PEU PROBABLE)

Relégation de N3 en R1 : 3 Descentes - Les 3 derniers du classement de N3 (13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème})

Relégation de R1 en R2 : 6 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R1 (12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème})

Relégation de R2 en R3 : 12 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R2 (10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème})

Relégation de R3 en D1 : 33 Descentes - Les 4 derniers du classement de chaque groupe de R3 (9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}) + le moins bon 8^{ème}

1 DESCENTE DE NATIONAL 2 - (TRÈS PROBABLE)

Relégation de N3 en R1 : 4 Descentes - Les 4 derniers du classement de N3 (12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème})

Relégation de R1 en R2 : 7 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R1 (12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème}) + le moins bon 11^{ème}

Relégation de R2 en R3 : 13 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R2 (10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}) + le moins bon 9^{ème}

Relégation de R3 en D1 : 34 Descentes - Les 4 derniers du classement de chaque groupe de R3 (9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}) + les deux moins bons 8^{ème}

2 DESCENTES DE NATIONAL 2 - (POSSIBLE)

Relégation de N3 en R1 : 5 Descentes - Les 5 derniers du classement de N3 (11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème})

Relégation de R1 en R2 : 8 Descentes - Les 4 derniers du classement de chaque groupe de R1 (11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème})

Relégation de R2 en R3 : 14 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R2 (10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}) + les deux moins bons 9^{ème}

Relégation de R3 en D1 : 35 Descentes - Les 4 derniers du classement de chaque groupe de R3 (9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}) + les trois moins bons 8^{ème}

POINT de RÈGLEMENT LIGUE – ARTICLE 5 :

Détermination de l'équipe la mieux classée

- Dans un même groupe :

En cas d'égalité pour l'une quelconque des places, le classement de deux ou plusieurs équipes sera établi de la manière suivante :

1. Il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les clubs *ex æquo*.
2. En cas de nouvelle égalité de points dans le classement des matches joués entre les clubs *ex æquo*, ils sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux sur l'ensemble des matches pris en compte pour déterminer le classement aux points des clubs *ex æquo*.
3. En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant le moins de pénalité au titre du Challenge de l'Ethique-Fair-Play et Lutte contre la Violence et les Incivilités (Règlement Régional).
4. En cas de nouvelle égalité, on retient la différence de buts calculée sur tous les matches du groupe.
5. En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matches, on retiendra en premier lieu et dans les mêmes conditions celui qui en aura marqué le plus grand nombre.
6. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes.

- Dans deux ou plusieurs groupes différents :

Dans ce cas le départage des équipes à égalité de place d'avants droits sera déterminé de la manière suivante :

1. Il est tenu compte en premier lieu du quotient (nombre de points / nombre de matches).
2. En cas d'égalité de quotient, à la différence de buts sur tous les matches (but pour, but contre)
3. En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant le moins de pénalité au titre du Challenge de l'Ethique-Fair-Play et Lutte contre la Violence et les Incivilités (Règlement Régional).
4. En cas d'égalité au vu des trois critères précédents, les clubs seront départagés en fonction de la meilleure attaque (moyenne match).
5. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes.

POINT de RÈGLEMENT LIGUE – ARTICLE 36 :

Le cas des places vacantes

Lorsque le nombre total des clubs devant composer un championnat la saison suivante est inférieur au nombre de clubs devant y figurer, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes sont repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition.

Toutefois, l'équipe classée dernière de son groupe est reléguée sans possibilité de repêchage.

De même, les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées.

4.II – Championnat Départemental 1



Le championnat départemental 1 (D1) est ouvert à 14 équipes en un seul groupe.

Il sera ramené à 12 équipes à l'issue de la saison 2017-2018.

- Le 1^{er} premier ou ayant droit du championnat départemental 1 accède au championnat régional 3 (R3 – EX Promotion de Ligue).
- Les rétrogradations de D1 en D2 sont fonction du nombre de rétrogradations de R3 en D1

Nombre de rétrogradations de R3 en D1	Rétrogradations de D1 en D2	Sont qualifiés pour la D1
0	Du 12 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 3 descentes	le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 11 ^{ème} inclus = 10 <hr/> Total = 12
1	Du 11 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 4 descentes	L'équipe rétrogradée de R3..... = 1 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 10 ^{ème} inclus = 9 <hr/> Total = 12
2	Du 10 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 5 descentes	Les équipes rétrogradées de R3..... = 2 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus = 8 <hr/> Total = 12
3	Du 9 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 6 descentes	Les équipes rétrogradées de R3 = 3 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 8 ^{ème} inclus..... = 7 <hr/> Total = 12
4	Du 8 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 7 descentes	Les équipes rétrogradées de R3 = 4 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 7 ^{ème} inclus = 6 <hr/> Total = 12
5	Du 7 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 8 descentes	Les équipes rétrogradées de R3 = 5 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 6 ^{ème} inclus = 5 <hr/> Total = 12

Le nombre d'équipes de D2 promues en D1 ne pourra être supérieur à 2 équipes. Au-delà, il sera procédé au maintien des « x » équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 12 équipes.

4.III - Championnat Départemental 2

Le championnat départemental 2 (D2) est ouvert à 24 équipes en deux groupes de 12.

- Le 1^{er} premier ou ayant droit du championnat départemental 2 accède au championnat départemental 1 (D1).
- Les rétrogradations du championnat départemental 2 en championnat départemental 3 sont fonction du nombre de rétrogradations de R3 en D1.

Nombre de rétrogradations de R3 en D1	Rétrogradations de D2 en D3	Sont qualifiés pour la D2
0	Les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 4 descentes	Les équipes rétrogradées de D1..... = 3 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 10 ^{ème} inclus de chaque groupe = 18 <hr/> Total = 24
1	Le moins bon 10 ^{ème} et les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 5 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 4 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 10 ^{ème} = 17 <hr/> Total = 24
2	Du 10 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 6 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 5 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus de chaque groupe = 16 <hr/> Total = 24
3	Le moins bon 9 ^{ème} et du 10 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 7 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 6 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 8 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 9 ^{ème} = 15 <hr/> Total = 24
4	Du 9 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 8 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 7 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 8 ^{ème} inclus de chaque groupe = 14 <hr/> Total = 24
5	Le moins bon 8 ^{ème} et du 9 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 9 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 8 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 7 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 8 ^{ème} = 13 <hr/> Total = 24

Le nombre d'équipes du championnat départemental 3 promues en championnat départemental 2 ne pourra être supérieur à 3 équipes. Au-delà, il sera procédé au maintien des « x » équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 24 équipes.

4.III - Championnat Départemental 2

Le championnat départemental 2 (D2) est ouvert à 24 équipes en deux groupes de 12.

- Le 1^{er} premier ou ayant droit du championnat départemental 2 accède au championnat départemental 1 (D1).
- Les rétrogradations du championnat départemental 2 en championnat départemental 3 sont fonction du nombre de rétrogradations de R3 en D1.

Nombre de rétrogradations de R3 en D1	Rétrogradations de D2 en D3	Sont qualifiés pour la D2
0	Les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 4 descentes	Les équipes rétrogradées de D1..... = 3 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 10 ^{ème} inclus de chaque groupe= 18 <hr/> Total = 24
1	Le moins bon 10 ^{ème} et les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 5 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 4 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 10 ^{ème} = 17 <hr/> Total = 24
2	Du 10 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 6 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 5 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus de chaque groupe= 16 <hr/> Total = 24
3	Le moins bon 9 ^{ème} et du 10 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 7 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 6 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 8 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 9 ^{ème} = 15 <hr/> Total = 24
4	Du 9 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 8 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 7 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 8 ^{ème} inclus de chaque groupe = 14 <hr/> Total = 24
5	Le moins bon 8 ^{ème} et du 9 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 9 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 8 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 7 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 8 ^{ème} = 13 <hr/> Total = 24

Le nombre d'équipes du championnat départemental 3 promues en championnat départemental 2 ne pourra être supérieur à 3 équipes. Au-delà, il sera procédé au maintien des « x » équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 24 équipes.

4.V. Championnat de Départemental 4

Le championnat de **Départemental 4** est ouvert à « X » équipes selon les engagements. Les groupes seront composés de 10, 11 ou 12 équipes maximum selon les engagements.

Deux équipes d'un même club ne pourront évoluer dans le même groupe.

SAISON 2018-2019



ENGAGEMENTS COUPE de FRANCE 2018

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football vous informe que les demandes d'engagements pour la COUPE DE FRANCE 2018/2019 sont ouvertes. La démarche est identique à celle pratiquée les années précédentes à savoir une saisie sur Footclubs.

Les clubs intéressés doivent impérativement s'engager **avant le 15 Juin prochain** (passé ce délai, vous n'aurez plus accès à cette demande).

Pour rappel, les droits d'engagements en Coupe de France s'élèvent à 52€, montant qui sera débité automatiquement sur le compte du club

Rappel de la Procédure:

- Se positionner sur la saison 2018/2019
- Choisir « Engagements »
- Sélectionner 'Engager une équipe »
- Choisir dans « Centre de Gestion » : Fédération Française de Football
- Cocher la case « Coupe de France » et suivre la procédure



ENGAGEMENTS COUPE DE France FEMININES

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football vous informe que les demandes d'engagements pour la COUPE DE FRANCE FEMININE 2018/2019 sont ouvertes. La démarche est identique à celle pratiquée les années précédentes à savoir une saisie sur Footclubs.

Les clubs intéressés doivent impérativement s'engager **avant le 15 Août prochain** (passé ce délai, vous n'aurez plus accès à cette demande).

Rappel de la Procédure:

- Se positionner sur la saison 2018/2019
- Choisir « Engagements »
- Sélectionner 'Engager une équipe »
- Choisir dans « Centre de Gestion » : Fédération Française de Football
- Cocher la case « Coupe de France Féminine » et suivre la procédure

L'OPÉRATION « PEF DE L'ANNÉE » EST LANCÉE !



Lancé depuis 2014 par la Fédération Française de Football, le Programme Educatif Fédéral continue son ascension fulgurante auprès des licenciés, et représente un élément essentiel dans la politique de développement de nos clubs.

Permettant de sensibiliser les jeunes licencié(e)s aux règles de vie et de jeu, cet outil pédagogique va passer un

nouveau cap cette saison, sur notre territoire régional, avec la mise en place de l'Opération « PEF de l'Année ».

Au travers de cette opération, c'est une nouvelle action de valorisation, portée par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football et son Partenaire, le Crédit Agricole, qui permettra de récompenser la politique éducative de nombreux clubs régionaux.

Pour les clubs souhaitant s'inscrire à cette opération, il vous suffit de remplir la fiche d'inscription se trouvant en bas de l'article et de la renvoyer, avec vos fiches actions PEF réalisées au cours de la saison à Bruno BILLOTTE.

Les clubs ayant mis en place une politique éducative régulière, tout au long de la saison, seront récompensés par une dotation (la liste des lauréats sera connue en fin de saison).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez d'ores et déjà vous rapprocher de notre Conseiller Technique Bruno BILLOTTE DAP ou de Clara SIDOBRE, CTR Responsable du Développement de l'Animation des Pratiques.

[Fiche d'inscription](#)

Contact

Bruno BILLOTTE – bbillotte@yonne.fff.fr – 06.45.73.92.24

COORDONNÉES DES STRUCTURES FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

Le District de l'Yonne de Football vous propose de découvrir des documents interactifs répertoriant l'ensemble des Structures Football en milieu Scolaire (Collèges et Lycées) de la région Bourgogne Franche-Comté – saison 2017/2018. Vous y trouverez notamment les coordonnées des responsables, ainsi que de nombreuses informations sur les concours d'entrée. (Dernière mise à jour le 9 Mars 2018).

[Sections Sportives Collèges](#)
[Sections Sportives Lycées](#)

SOUTENEZ L'AJA... ... FAITES GAGNER VOTRE CLUB !



Nous vous rappelons que pour chaque billet acheté par nos clubs, l'AJA s'engage à reverser une commission de 10%.

En pratique, il conviendra de :

- vous faire référencer auprès de l'AJA (billetterie@aja.fr) via votre messagerie officielle,
- procéder au paiement des places directement auprès de l'AJA, à la boutique officielle du club (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 (billetterie@aja.fr / 03.86.72.32.30),
- retirer vos billets à la boutique officielle du club ou auprès du guichet dédié le soir du match,
- à l'issue des matchs allers (fin décembre) et des matchs retours (fin mai), votre compte du club auprès du District sera crédité de sa commission sur les billets achetés.



VIENS VIVRE COMME
UN PRO !



STAGES 2018 A.J. AUXERRE FOOTBALL

GARÇONS ET FILLES DE 7 À 14 ANS

- * STAGES SUPERVISÉS PAR LA CELLULE DE RECRUTEMENT A.J. AUXERRE.
- * UNE TENUE A.J. AUXERRE FOOTBALL OFFERTE - ÉQUIPEMENTIER MACRON
- * ACTIVITÉS ET ANIMATIONS TOUS LES JOURS.
- * RENCONTRE AVEC LES JOUEURS DE L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE
- * POSSIBILITÉ D'ASSOCIER PERFECTIONNEMENT FOOTBALL ET RENFORCEMENT SCOLAIRE AU SEIN DU CENTRE DE FORMATION.

STAGES AGRÉÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

TARIFS STAGE A.J.A AUXERRE

AVRIL 2018		JUILLET 2018		ACADOMIA (OPTION)
SANS HÉBERGEMENT	AVEC HÉBERGEMENT	SANS HÉBERGEMENT		120€ / SEMAINE - 1H30 / JOUR
DU 9 AU 13 AVRIL	DU 8 AU 14 JUILLET	DU 8 AU 13 JUILLET		INITIATION OU PERFECTIONNEMENT AU CHOIX
A.J.A 180€ / SEMAINE	DU 15 AU 21 JUILLET	DU 15 AU 20 JUILLET		ANGLAIS / FRANÇAIS / MATHÉMATIQUES
	A.J.A 550€ / SEMAINE	DU 23 AU 27 JUILLET		
		A.J.A 280€ / SEMAINE		

CONTACT : stages@aja.fr - 03.86.72.32.32



Formation Animatrice 19 mai 2018 à Appoigny



INSCRIVEZ-VOUS

L'environnement et l'encadrement

Découvrir l'environnement du football féminin
Connaître le fonctionnement d'un club
Appréhender les différents publics jeunes

L'accompagnatrice et la pratique

Comprendre l'organisation de la pratique
Organiser un rassemblement :
(préparer, installer, accueillir, communiquer)
Animer un atelier éducatif ou sportif



Pour s'inscrire :

Site de la ligue de Bourgogne Franche Comté

onglet Formation / inscription / module animatrice / consulter les sessions

ANSM
Du 19/05/2018 au 19/05/2018
APPOIGNY
STADE MAURICE LAGUILLAINÉE Parc de la Fontaine à Oricot
89310 APPOIGNY
Public organisé : Les Amateurs (à partir de 16 ans)
- 15 euros de la FFF
- Non formés
Frais pédagogiques : 25€ (possibilité d'adhérer au bon FFF)
Horaires : 9h30 - 14h - 17h
Inscriptions possible jusqu'au 15/05/18
Réaliser les présentations aux 15h00, avant d'adresser un mail à cgrillot@bfc.fff.fr
Places disponibles : 25

FORMATION CFF4



Le Stade Léon Laurent d'Avallon accueillera les vendredi 25 et samedi 26 Mai 2018, une session de formation CFF4 « Volet Sportif et Educatif ». Les inscriptions sont ouvertes. Pour vous inscrire à cette formation, rendez-vous sur la rubrique « **Inscription** » de notre site officiel de la Ligue.

La formation Projet Sportif et Educatif a pour objectif de donner aux stagiaires toutes les informations nécessaires afin d'être capable de contribuer au projet de développement d'un club ou d'une structure de football, en sécurité.

Nous vous rappelons que les frais pédagogique peuvent être pris en charge par les bons de formation (dans la limite de un bon de 25€ de formation par stagiaire et par saison).

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football vous propose de découvrir l'**Affiche CFF4** relatant tous les aspects traités durant cette formation.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Charlotte GRILLOT, secrétariat Technique, au 03.45.42.13.77 ou par mail (cgrillot@bfc.fff.fr).

RECYCLAGE BE

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football organise exceptionnellement, les jeudi 24 et vendredi 25 mai 2018 au CREPS de Dijon, une seconde session de formation continue recyclage BE1.

Ce recyclage a pour objectif de réactualiser les connaissances des moniteurs suivant les nouvelles orientations du football de niveau régional.

Nous vous informons que toutes les inscriptions à ce recyclage (frais pédagogiques : 50€) sont à effectuer via notre site internet aux rubriques « Formations » – « [Inscriptions](#) ». Toutes les inscriptions devront être effectuées **avant le vendredi 4 mai prochain**.

BREVET ENTRAINEUR FOOTBALL (BEF) et BREVET MONITEUR FOOTBALL (BMF)

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football vous informe que les dossiers de candidature au Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) et au Brevet de Moniteur de Football (BMF) – saison 2018/2019 sont désormais disponibles.

Les dossiers de candidature sont à retourner avant le **14 Mai 2018** (pour le BMF) **15 Mai 2018** (pour le BEF) par courrier recommandé à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football – Service Formations – 14 F Rue Pierre de Coubertin – Parc Mirande – 21000 DIJON.

La Ligue met également à votre disposition un [document récapitulatif](#) reprenant les dates importantes dans le cadre des inscriptions au BEF / BMF.

[Dossier de Candidature BEF](#)

[Dossier de Candidature BMF](#)

Informations complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous remercions de contacter Charlotte GRILLOT (Assistante Administrative de l'ETR – Partie CFF / Modules) – cgrillot@lbfc.fff.fr

Ou Cédric BEJUY (Conseiller Technique Régional Responsable de la Formation de l'Encadrement) – cbejuy@lbfc.fff.fr / 06.77.23.96.34

Bourse Formation

Nous vous rappelons également la possibilité des dossiers de subvention Bourse Formation pour tous les stagiaires souhaitant obtenir une aide financière. Ce dossier de demande de subvention ne concerne que les stagiaires des formations Brevet de Moniteur de Football et Brevet d'Entraîneur de Football pour les formations dispensées par l'IR2F (Institut Régional de Formation du Football) de la Ligue, ou pour des formations de niveau supérieur dispensées par l'Institut de Formation du Football de la FFF. Merci de noter que les stagiaires suivant la formation par apprentissage ne sont pas éligibles à la bourse formation.

L'aide attribuée est variable selon la situation professionnelle du stagiaire ou la situation du club. Ces dossiers « Bourse Formation » doivent être dûment complétés et renvoyés à l'IR2F de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football avant **le 1^{er} juin 2018**. (Utilisation du dossier 2017-2018). A partir du 1^{er} juillet 2018, les stagiaires devront utiliser le dossier 2018-2019.

[Dossier de subvention Bourse Formation](#)

Conditions d'inscription

Pré-requis pour l'entrée en formation BMF :

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- être âgé de 16 ans révolus,
- être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,
- être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1).

Pré-requis pour l'entrée en formation BEF :

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- être âgé de 18 ans révolus,
 - être licencié à la FFF pour la saison en cours,
 - être titulaire de l'attestation de niveau de jeu régional délivrée par la FFF (DTR de votre Ligue),
 - être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),
- et,
- être titulaire du brevet de moniteur de football obtenu après le 2 avril 2008,
- ou,
- être enseignant à l'Education Nationale (titulaire du CAPES ou du CAPEPS) et justifier de 5 années d'enseignement dans un établissement de l'EN (ou conventionné avec l'EN) et titulaire d'une attestation de niveau de jeu régional délivrée par le DTN de la FFF ou son représentant
- ou
- être ou avoir été sportif de haut niveau de football inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport,
- ou,
- être ou avoir été joueur au niveau national en ligue 1 ou ligue 2 ou National ou CFA ou CFA2 ou D1 Futsal pendant 100 matches en seniors,
- ou,
- être ou avoir été joueuse au niveau national en D1 ou D2 féminine pendant 100 matches en seniors,
- ou,
- être titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option football,
- ou,
- être titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention « football »
- ou
- être titulaire d'au moins une U.C. du Brevet d'Entraîneur de Football obtenue dans le cadre d'une demande de Validation des acquis de l'expérience

Les personnes qui souhaiteraient s'inscrire et qui ne sont pas titulaires de l'attestation PSC1 sont invitées à prendre contact le plus rapidement possible auprès de la Croix Rouge ou du Centre de Secours de leur lieu de résidence puisque l'attestation de formation sera à fournir avec le dossier d'inscription.

ASF COURSON les CARRIERES

Engagée dans le Parcours Éducatif Fédéral , l'ASF Courson les Carrières a invité la BPDJ (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile) le jeudi 19 avril 2018 pour une intervention auprès des jeunes U14/U15 du club afin de les informer et d'échanger sur les risques encourus lors de mauvais comportements en milieux sportifs.

Le thème "rappel à la loi" a été longuement abordé au travers d'un échange très constructif entre jeunes et agents de l'autorité publique.

Mis face à leurs responsabilités, les garçons et filles présents ont pu mesurer l'importance et les conséquences de leurs actes pour leur avenir.



"Supporters de l'AJA... êtes vous là ?!"

Cette célèbre phrase résonnera une dernière fois, ce vendredi au Stade Abbé-Deschamps lors de la rencontre AJA - AC Ajaccio.

Marcel BAUDIOT le speaker historique de l'AJA, et ancien secrétaire général du District !, va vivre son dernier match derrière le micro ce soir après 45ans de bons et loyaux services.



Marcel restera néanmoins à l'AJA et continuera d'animer les salons d'après matchs. Le retraité sera aussi en charge du futur musée du club.

Sébastien IMBERT, Directeur Technique Régional

Au District de l'Yonne de Football



Ce mercredi 2 mai, en présence de Christophe CAILLIET Président du District, Nicolas BEAU Secrétaire Général, Cédric EHRET président de la Commission Technique, Jean MOUREY, membre du Comité de Direction et de la Commission de Féminisation, Patrick SABATIER, président de la Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs, Bruno BILLOTTE CTD DAP et Guillaume PERLIN assistant technique, Sébastien IMBERT est venu présenter les objectifs et propositions de plan d'actions de l'Équipe Technique Régionale.

Le DTR a fait partager son diagnostic de notre Ligue et ses Districts, suite à son arrivée à la fin de l'été dernier. Il a rappelé les missions dévolues au Développement et Animation des Pratiques (DAP), au Projet de Performance Fédéral (PPF) et à la Formation, leurs projets et axes d'améliorations.

Après avoir rappelé les priorités du plan d'actions de la Ligue, les échanges se sont poursuivis autour de questions relatives notamment à la mutualisation des moyens humains et financiers, et au déploiement des techniciens sur le territoire et les dernières décisions prises par la Ligue et les présidents de Districts sur le nécessaire principe de solidarité...



PROCES - VERBAUX

PV 270 CD 5

COMITE DE DIRECTION

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mme BRUNET Florence, MM.ANSELIN Claude, BEAU Nicolas, CHATON Aurélien, EHRET Cédric, GAUDIN Philippe, MERTZEISEN Marc Antoine (à partir de 20h45), MEUNIER Laurent, MOUREY Jean, PLEUX Cédric, SABATIER Patrick.

Excusés : MM. AMARAL Dominique, BRIFFAUX Jérôme, FREMION Éric, MOREL Stéphane, RENAULT Thierry, TRINQUESSE Jean-Louis.

Assiste : M. BILLOTE Bruno (CTD DAP 89)

Carnet de famille

Le comité de Direction présente ses sincères condoléances :

- A la famille de M. Bernard LALANDRE, membre du bureau du club de Mt St Sulpice,
- A la famille de M. Emmanuel SENIGUER, du club d'Avallon C.O.

1. Adoption des Procès verbaux

- Adoption du PV 233 CD 13 du 1^{er} mars 2018 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité,
- Adoption du PV 248 CD 14 du 10 avril 2018 du Bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité

2. Communications du Président

En préambule, le Président et le Comité de Direction félicitent la classe football féminin du Lycée Joseph Fourier d'Auxerre pour leur titre de vice-championne de France UNSS football à 7.

Le Président et le Comité de Direction félicitent la classe football du collège Paul Bert d'Auxerre pour leur titre de champion inter-académique UNSS.

Le Président et le Comité de Direction félicitent le club du FC SENS pour l'obtention de son label fédéral.

Le Président et le Comité de Direction félicitent les Scorpions de l'Avallonnais, équipe de Sport adapté, pour sa qualification aux championnats de France.

Le Président et le Comité de Direction félicitent les 16 clubs finalistes du Festival U13 et adressent leurs vœux de réussite au FC SENS et l'AJ AUXERRE pour la finale régionale.

Le Président tient à préciser que ce Festival U13 fut une très belle réussite sur le plan organisationnel mais surtout sur le comportement des équipes finalistes, leur encadrement et leurs soutiens. Il se réjouit de constater les premiers résultats du travail de fond instauré avec les clubs autour du Programme Éducatif Fédéral.

Le Président et le Comité de Direction félicitent le FC CHEVANNES, lauréat du classement intermédiaire du Challenge de la Sportivité – France Bleu Auxerre en D1.

Le Président et le Comité de Direction félicite M. BOUGRESSI Yazid du STADE AUXERROIS ayant réussi l'examen initial d'arbitrage au stage d'Autun.

Le Président et le Comité de Direction remercient l'ensemble des clubs icaunais et les municipalités pour le prêt de leurs installations ayant permis de mener les actions de formations, développement et perfectionnement ces dernières semaines.

Le comité de Direction prend connaissance de la réception du championnat de France cadet de l'UNSS et une aide technique sera apportée par le District de l'Yonne de Football.

a. Communication de la Ligue

➤ Equipe Technique Régionale

Le Directeur Technique Régional, M. Sébastien IMBERT viendra présenter les évolutions de l'ETR et les conséquences pour le District de l'Yonne de Football, le 2 mai 2018 au siège du District.

L'ensemble du Comité de Direction est invité à cette réunion.

Le Président informe le Comité de Direction du départ prochain de Johan RADET, CTD PPF 89/58 et le remercie pour sa collaboration.

Dans le cadre de la réorganisation de l'ETR, notre District disposera d'un CTD PPF évoluant désormais uniquement sur le territoire icaunais.

➤ Challenge des dirigeants bénévoles

Le Comité de Direction propose les 5 dirigeants suivant ayant plus de 20 ans de fonctions au sein de clubs icaunais et transmet ces informations à la Ligue :

- M. PICARD Jean Marc du club de Toucy,
- Mme FLOREAU Ana Maria du club de Joigny,
- M. DE MACEDO Francisco du club de Tonnerre,
- M. BOISSARD Marcel du club de Paron,
- M. BENARD Christian du club de St Denis les Sens.

b. Candidature de la France à l'organisation de l'EURO Espoirs 2021

Dans le cadre de cette candidature, la ville d'Auxerre et l'AJA ont répondu favorablement à la FFF pour être site d'accueil.

c. Gymnase Serge Mésones d'Auxerre

Une réunion aura lieu le 3 mai pour l'organisation d'une journée festive le 16 juin 2018.

Une autre réunion se tiendra le 14 mai pour l'attribution des équipements sportifs concernant la salle Serge Mésones. Le District de l'Yonne de Football sera représenté à chacune des réunions.

d. Projet 1 équipe = 1 éducateur :

Point d'étape : la commission technique présentera son projet aux clubs en fin de saison.

e. Point d'étape sur les licenciés

Le District compte actuellement 11063 licenciés soit 21 de moins que la saison dernière mais 504 de plus qu'il y a deux saisons.

f. Evolution du dossier informatique

Les premiers ordinateurs sont arrivés.

Aucune réponse à ce jour n'a été apportée par la Ligue concernant la prise en charge des frais d'installations.

g. Commission Départementale D'arbitrage

Le Comité nomme M. ANSELIN Claude en Commission Départementale d'arbitrage en remplacement de M. BEAU Nicolas.

h. Commission des finances et du Partenariat

Le Comité de Direction sur proposition de son président, nomme M. Patrice LOISEAU à la commission des Finances et du Partenariat.

i. Finales des Coupes de l'Yonne le samedi 16 juin 2018

Le club support sera le Stade Auxerrois. Elles concerneront les pratiques compétitives. Patrick SABATIER est en charge de la coordination de l'organisation.

j. Journée festive Foot Loisirs

Les pratiques non compétitives auront cette manifestation qui leur sera consacrée.

La date est encore à définir.

L'organisation est confiée à la Commission Technique afin de coordonner l'organisation

3. Exécution du budget et suivi des finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football §6.7 article 44 alinéa 2 du Règlement intérieur, « *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels écrits ou par voie électronique effectués, le club sera pénalisé d'un point par match joué par l'équipe supérieure du club et pourra être suspendu de ses droits, et ce jusqu'à règlement des sommes dues.* »

Le Comité de Direction rappelle qu'il avait entériné le 12 juillet 2016, à l'unanimité la somme limite de 500€ qui après deux rappels entraîne la suspension des droits y compris en cours de saison si la dette n'est pas réglée.

Les clubs ont reçu le second rappel à leur adresse officielle mercredi 25 avril 2018. Ils ont jusqu'au 14 mai pour régler les sommes dues.

b) Suivi du budget

L'évolution du budget est conforme aux projections envisagées.

c) Budget prévisionnel et dispositions financières 2018-2019

Une réunion de préparation aura lieu prochainement et le prévisionnel pour 2018-2019 sera présenté au prochain Comité de Direction avant présentation à l'Assemblée Générale du 30 juin 2018.

d) CNDS 2018

Le Président fait part des actions éligibles et du dossier remis la semaine dernière ; le Comité de Direction *regrette les difficultés majeures rencontrées par le District et les clubs suite à la diminution des emplois aidés et de la part territoriale du CNDS.*

e) Situation du club de Rosoy

Le club est en inactivité et a une dette d'environ 680 €. Le Président rencontrera le Président du club et la municipalité.

f) Situation du club de Villeneuve sur Yonne

Courriel reçu le 19 avril 2018 dans lequel le club de Villeneuve sur Yonne informe le District de l'Yonne de Football de sa prochaine dissolution et du forfait général de toutes les équipes engagées par le club.

La somme due au 24 avril 2018 est de 531,89€ sans tenir compte des dossiers en cours et des forfaits généraux des équipes.

Le Président prendra contact avec le club et la municipalité de Villeneuve sur Yonne afin de solder le compte du club.

4. Evolution de la masse salariale du District de l'Yonne de Football (1h30)

MM. BILLOTTE et CHATON ne participent ni aux débats, ni aux délibérations, ni aux décisions sur ce sujet et sortent de la salle.

Le Président présente les conclusions du Bureau du Comité de Direction qui s'est tenu le 26 avril 2018 :

- ✚ Pérenniser les deux emplois dont les contrats arrivent à échéance au cours de la saison 2018-2019,
- ✚ Les résultats de l'étude sur l'impact du budget du DYF pour les trois saisons à venir,
- ✚ Le dossier de financement du poste d'Agent de Développement de District sera soumis à la F.F.F. dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur chapitre « Emploi »,
- ✚ D'autres dossiers d'aide seront effectués par le District de l'Yonne de Football auprès de différents partenaires institutionnels (état, région, département)

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la pérennisation des deux emplois. Il mandate son Président, Christophe CAILLIET, afin de négocier les Contrats à Durée Indéterminée à temps plein au terme de leurs contrats actuels dans les conditions débattues en séance.

MM. BILLOTTE et CHATON réintègrent la salle pour reprendre part aux travaux.

5. Bilan des commissions

Commission technique

Cédric EHRET présente le classement au 17 avril du Pass Coaching U18. Une disparité est visible entre les clubs du sud et du nord du département. La commission félicite ces derniers pour leur implication en faveur du respect et de l'esprit sportif et encourage vivement les autres à s'y impliquer avec sérieux.

Un bilan croisé sera réalisé entre la commission technique et la commission de discipline concernant les U18.

Un référent sera mis en place pour le suivi du dispositif.

Un questionnaire sera prochainement finalisé et adressé aux éducateurs avec réponse obligatoire.

Commission Statut Règlements et Obligations des clubs

M. SABATIER présente les propositions de modification :

- Du Règlement intérieur du DYF : Les principes sont validés par le Comité de Direction et seront validés définitivement lors du prochain Comité de Direction avant d'être soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale du DYF,
- Règlement des Championnats jeunes : Les principes sont validés par le Comité de Direction et seront validés définitivement lors du prochain Comité de Direction avant d'être soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale du DYF,
- Annuaire du District : Les principes sont validés par le Comité de Direction et seront validés définitivement lors du prochain Comité de Direction avant d'être soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale du DYF,
- Règlement du Championnat départemental Futsal : Les principes sont validés par le Comité de Direction et seront validés définitivement lors du prochain Comité de Direction avant d'être soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale du DYF,
- Règlement des Championnats seniors : Il sera validé lors de la prochaine réunion avant d'être soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale du DYF.

Commission de Féminisation

- Le Comité prend connaissance de la démission de M. GIRARD et le remercie pour les services rendus.
- Le Comité nomme Mesdames Christelle GERARDIN, Nathalie VILAIN, Christine AMADO et Adeline VERGLAS, membres de la Commission de Féminisation.
- La journée de la Femme du 17 mars fut une réussite et a donné une belle image promotionnelle du football féminin. Un bilan de cette journée est fait.
- Le Comité remercie Madame Brigitte HENRIQUES, Vice- Présidente de la F.F.F. et Madame Marinette PICHON pour leurs présences et leurs participations.

Commission des Arbitres

- La saison prochaine, la CDA souhaite organiser une intervention dans chaque club à l'issue des séances d'entraînement. La CDA demande à ce qu'un budget soit alloué à cette action. Le Comité de Direction en prend bonne note et en tiendra compte dans le budget prévisionnel pour la saison prochaine. Il est demandé à la CDA de préparer une présentation de ce projet avec l'organisation et la répartition territoriale.
- Le règlement intérieur de la CDA sera présenté au prochain Comité de Direction.

Commission de Discipline

- Claude ANSELIN fait part de problèmes récurrents avec certains clubs ou équipes. Quelques soucis avec l'inscription des délégués sur la FMI ont été remarqués.

6. Questions diverses

- ✓ Coupe de l'Yonne féminine :

M. MERTZEISEN prendra contact avec le club de St Denis les Sens suite à son courriel.

- ✓ Convention DYF – Famille AJA :

M. GAUDIN sera chargé de coordonner le suivi de cette convention, dans le cadre du Programme Éducatif Fédéral.

- ✓ Candidatures délégués et de leurs suppléants des représentants des clubs du District de l'Yonne à l'Assemblée Générale de la Ligue :

En application des statuts du District de l'Yonne de Football, titre III, paragraphe 12.5.6, Les déclarations de candidature doivent parvenir au secrétariat du District de l'Yonne de Football **par courrier recommandé au plus tard le 30 mai 2018**. Après l'examen des candidatures par la commission des opérations électorales, ils seront élus pour la saison 2018-2019. Une communication sera faite sur le site internet du DYF en ce sens.

- ✓ Vœux des clubs :

Les vœux des clubs concernant les modifications règlementaires doivent être envoyés au District de l'Yonne de Football **au plus tard le 8 juin 2018** afin de pouvoir être présentés à l'Assemblée Générale 22 jours après cette date. Une communication sera faite sur le site internet du DYF en ce sens.

- ✓ Examens des propositions des dates des réunions du Comité de Direction pour la saison 2018-2019 :

- mardi 10 juillet 2018
- mardi 28 août 2018
- jeudi 11 octobre 2018
- samedi 10 novembre 2018/ AG d'hiver à Auxerre
- jeudi 20 décembre 2018
- lundi 4 mars 2019
- lundi 29 avril 2019
- lundi 3 juin 2019
- samedi 29 juin 2019 / AG d'été décentralisée

- ✓ Examens des dates des manifestations récurrentes organisées par le DYF :

- Soirée des champions jeudi : 13 septembre 2018 à 19h30 à Auxerre.
- Samedi 1er septembre 2018 : Rentrée des éducateurs du District
- Samedi 8 septembre 2018 : Assemblée générale des arbitres du District

Les présidents de commission doivent fournir les dates des principales actions pour le prochain Comité

- Finales des coupes de l'Yonne le samedi 15 juin 2019
- Journée des débutants le dimanche 2 juin 2019

7. Prochaine réunion du comité de direction

Prochaines réunions du Comité de Direction

- ✓ Lundi 4 juin 2018

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

Le secrétaire général
Nicolas BEAU

COMMISSION SPORTIVE CALENDRIERS

PV 267 Sp 39

Auxerre le 2 mai 2018

Présents : MM Trinquesse - Batreau – Rollin - Schminke - Mme Chéry-Floch

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

1. Réclamations

Match 52688.1 du 01.05.18 Champigny - Joigny 2 Coupe Prével

Réserve d'après-match du club de Champigny sur la participation et la qualification du joueur BACHIRI Anas, joueur U18.

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend connaissance de la réserve d'après-match pour la dire recevable,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Champigny de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- en application de l'article 187 des R.G. – évocation,
- transmet la réserve d'après match au club de Joigny,
- demande au club de Joigny de formuler ses observations par écrit et ce pour le **vendredi 4 mai 2018**, date impérative.

Match 50247.2 du 29.04.18 Joigny 3 - St Valérien EESV D3 gr A

Réserve d'après- match du club de St Valérien sur la participation et la qualification des joueurs de l'équipe de Joigny 3 qui ont participé en équipe supérieure lors de la dernière rencontre de l'équipe de Joigny 1.

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend connaissance de la réserve d'après-match pour la dire recevable,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de St Valérien EESV de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- en application de l'article 187 des R.G. – évocation,
- transmet la réserve d'après match au club de Joigny,
- demande au club de Joigny de formuler ses observations par écrit et ce pour le **lundi 7 mai 2018**, date impérative.

Match 51945.1 du 22.04.18 Charmoy Loisirs 2 - Malay Le Grand CY féminine à 8

Réserve du club de Malay Le Grand sur la participation des joueuses de l'équipe de Charmoy Loisirs 2 susceptible d'avoir joué en équipe supérieure.

La commission, vu les pièces au dossier, la réception de la feuille de match,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la réserve pour la dire recevable,
- en application de l'article 167 des R.G. - Qualification dans les équipes 2, 3, ..., et Disposition particulière applicable au District - règlement championnat seniors district,
- attendu que l'équipe de Charmoy Loisirs 1 n'a pas joué en R3 F le 22 avril 2018
- après vérification de la feuille de match R3 F du 14 avril 2018 Beaune AS - Charmoy Loisirs 1,
- attendu qu'aucune joueuse n'a participé à la rencontre R3 F du 14 avril 2018 Beaune AS - Charmoy Loisirs 1,
- dit toutes les joueuses de Charmoy Loisirs 2 qualifiées pour cette rencontre,
- dit la réserve de Malay Le Grand non fondée,
- enregistre le résultat : Charmoy Loisirs 2 = 6 / Malay Le Grand = 3,
- dit l'équipe de Charmoy Loisirs 2 qualifiée pour le prochain tour de la coupe de l'Yonne féminine à 8.

Match 52644.1 du 21.04.18 Joigny - Auxerre Stade CY U18

Réserve d'après-match du club de Joigny sur l'ensemble des joueurs de l'équipe d'Auxerre Stade susceptible d'avoir joué en équipe supérieure (U16 R) la semaine dernière.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la réserve d'après-match pour la dire recevable,
- en application de l'article 187 des R.G. – évocation,
- prend note de la réponse du club d'Auxerre Stade, courriel en date du 30.04.18,
- en application de l'article 12 – alinéa C des règlements des championnats jeunes – qualification :
« **Championnat U18** : Ce championnat est ouvert aux joueurs U18, U17, U16 et aux joueurs U15 autorisés médicalement dans la limite de 3 joueurs U15 inscrits sur la feuille de match (article 168 des RG). »
- en application du chapitre 4 - participation et qualification - annuaire ligue - l'article 22 - catégories - compétitions jeunes et l'article 23 - participation aux compétitions,
- dit la réserve de Joigny non fondée,
- dit tous les joueurs de l'équipe d'Auxerre Stade qualifiés pour cette rencontre,
- enregistre le résultat : Joigny = 1 (5) / Auxerre Stade = 1 (6),
- dit l'équipe d'Auxerre Stade qualifiée pour le prochain tour de CY U18.

2. Forfaits

Match 50771.2 du 22.04.18 Chassignelles/Lézennes - Champs Sur Yonne 2 D2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, la réception des courriels du club de Chassignelles/Lézennes et de l'arbitre Mr Bennour,

- prend note de la feuille de match papier,
- attendu que l'équipe de Champs Sur Yonne était absente au coup d'envoi,
- donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe de Champs Sur Yonne,
- score : Chassignelles/Lézennes = 3 buts, 3 pts - Champs Sur Yonne = 0 but, - 1 pt,
- amende 90 € au club de Champs sur Yonne.

Match 51984.2 du 28.04.18 Joigny 2 - Monéteau U18 D2

La commission, vu le courriel du club de Monéteau en date du 2 mai 201

- dit l'équipe de Monéteau en U18 D2 forfait général,
- annule tous les matchs restants à jouer pour l'équipe de Monéteau en U18 D2,
- amende 280 € au club de Monéteau.

Match 52011.2 du 28.04.18 St Clément Onze 2 - Gron/St Clément Onze 3 U18 D3 gr A

La commission, vu le courriel du club de Gron en date du 27.04.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Gron/St Clément Onze 3,
- score : St Clément Onze 2 = 3 buts, 3 pts - Gron/St Clément Onze 3 = 0 but, - 1 pt,
- amende 20 € au club de Gron.

Match 52073.1 du 01.05.18 Vinneuf - Appoigny/Charbuy U15 D2

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Vinneuf en date du 02.05.18,

- attendu que l'équipe d'Appoigny/Charbuy était absente au coup d'envoi,
- donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe d'Appoigny/Charbuy,
- score : Vinneuf = 3 buts, 3 pts - Appoigny/Charbuy = 0 but, - 1 pt,
- donne match retour à jouer le 5 mai 2018 à 16 h 00 sur les installations de Vinneuf,
- amende 40 € au club d'Appoigny.

Match 52558.1 du 01.05.18 St Fargeau - Tonnerre/Varennes 2 U15 D3 gr A

La commission, vu le courriel du club de Tonnerre en date du 30.04.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Tonnerre/Varennes 2,
- score : St Fargeau = 3 buts, 3 pts - Tonnerre/Varennes 2 = 0 but, -1 pt,
- donne match retour à jouer le 9 juin 2018 sur les installations de St Amand En Puisaye,
- amende 20 € au club de Tonnerre.

3. Match non joué

Match 52673.1 du 29.04.18 Monéteau/Toucy 2 - Asquins D2 féminin à 8

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 10 juin 2016.

4. Changements dates, horaires, terrains

Match 52697.1 du 08.05.18 Chemilly - Migennes 2 CP

Courriel du club de Migennes en date du 02.05.18 : demande d'inversion de match.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation le 8 mai 2018 à Chemilly.

Match 50068.2 du 06.05.18 Chablis - Neuvy Sautour D1

Courriel du club de Chablis en date du 29.04.18 : demande d'avancement de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le vendredi 4 mai 2018 à 19 h 00.

Amende 15 € au club de Chablis (changement de date hors délais).

Mr Schminke n'a pas pris part à la délibération.

Match 50342.2 du 13.05.18 St Georges 2 - Toucy 2 D3 gr B

Demande de changement d'horaire du club de St Georges en date du 17.04.18.

La commission, vu l'accord écrit du club de Toucy en date du 27.04.18,

- donne ce match à jouer le 13 mai 2018 à 12 h 30 sur les installations de St Georges.

Match 50530.2 du 06.05.18 St Florentin Portugais 2 - Vergigny 2 D4 gr B

Demande de report de match du club de Vergigny en date du 01.05.18.

La commission, sans la réponse du club de St Florentin Portugais, maintient ce match à sa programmation le 6 mai 2018.

Match 50598.2 du 06.05.18 Champignelles - Courson D4 gr C

Courriel de la mairie de Champignelles en date du 27.04.18 : indisponibilité des installations sportives le 6 mai 2018.

La commission prend note du courrier de la mairie de Champignelles,

- en application du règlement - championnat seniors - article 10 - Terrains : « 4. En cas d'indisponibilité d'une installation sportive déclarée, le calendrier ne peut être modifié, les clubs devant à la demande de la commission sportive, dans ce cas, disposer d'un terrain de remplacement répondant aux exigences de la compétition. Toutes les dispositions devront être prises à l'avance par le club organisateur, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match. L'utilisation de l'installation sportive autre que celle déclarée et validée par la Commission compétente ne pourra se faire qu'après accord de cette dernière, sur avis de la Commission Départementale des Terrains. »
- attendu que le secrétariat a demandé au club de Champignelles de trouver un terrain de repli (courriel en date du 27.04.18) avec date limite le 2 mai 2018,
- attendu que le club de Champignelles n'a pas répondu,
- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 6 mai 2018 à 15 h 00 sur les installations de Courson.

Match 52713.1 du 08.05.18 Ravières - Appoigny/Auxerre Stade CY féminine à 8

Courriel du club de Ravières en date du 27.04.18 : demande de report de match.

La commission, vu les pièces au dossier, le PV 205 CT 42 du 23 février 2018 indiquant que les ½ finales de la coupe de l'Yonne féminine se déroulerait le 13 mai 2018,

- attendu que les 2 équipes n'ont pas de match de championnat programmé à cette date,
- reprend sa décision en date du 25 avril 2018 et donne ce match à jouer le 13 mai 2018.

Match 51961.2 du 05.05.18 Toucy - Champs Sur Yonne U18 D1

Demande de changement d'horaire du club de Toucy en date du 01.05.18.

La commission, sans l'accord écrit du club de Champs Sur Yonne, maintient ce match le 5 mai 2018 à 16 h 00.

Match 51990.2 du 12.05.18 Appoigny - Cerisiers/Malay Le Grand U18 D2

Courriel du club d'Appoigny en date du 01.05.18 : demande de changement d'horaire.

La commission sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match le 12 mai 2018 à 16 h 00.

Match 52039.2 du 09.06.18 Magny - ECN U18 D3 gr B

Courriel du club de Magny en date du 02.05.18 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 8 mai 2018 à 15 h 00

Match 52025.1 du 05.05.18 Magny - Courson/Vermenton U18 D3 gr B

Match 52535.2 du 05.05.18 Magny - Auxerre AJ U15

Courriels du club de Magny en date des 28 avril et 2 mai 2018 : demande de changement d'horaires.

La commission, sans l'accord des clubs adverses, maintient la programmation des matchs comme suit :

- U18 à 16 h 00 et U15 à 14 h 00.

Match 52720.1 du 10.05.18 Joigny – Sens FC CY U15

La commission, vu les pièces au dossier et les impératifs du calendrier CY U15,

- attendu que l'équipe de Sens FC joue le mercredi 9 mai 2018 en championnat U15 access,
- donne ce match à jouer un mercredi avant le 26 mai 2018, date à définir par les 2 clubs, réponse écrite à transmettre à la commission pour le lundi 7 mai 2018.

Match 52074.2 du 05.05.18 St Julien – Pont Sur Yonne U15 D2

Courriel du club de St Julien en date du 01.05.18.

La commission, sans l'accord du club adverse, maintient ce match à sa programmation le 5 mai 2018 à 16 h 00.

Match 52075.2 du 05.05.18 St Georges – Courson U15

Courriel du club de St Georges en date du 02.05.18 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 23 mai à 15 h 30.

Occupation du stade de la Fosse Aux Vaches le 3 juin 2018

La commission prend note de la programmation de 3 matchs seniors à cette date :

- R3 20901.2 Sens Racing Club - Avallon CO 2 à 15 h 00
- D2 gr A 50149.2 gr A Sens Racing Club 2 - Champigny à 13 h 00
- D2 gr A 50146.2 gr A Sens Jeunesse - Paron FC 2
- modifie la programmation du match suivant :
- donne le match à jouer D2 gr A Sens Jeunesse - Paron FC 2 à 13 h 00 au stade R. Binet à Sens.

5. Feuilles de match informatisées

Match 50326.2 du 22.04.18 Mt St Sulpice 2 - Lindry D3 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, la réception de la feuille de match papier,

- enregistre le résultat : Mt St Sulpice 2 = 1 / Lindry = 2.

Match 51982.2 du 28.04.18 St Julien - Cerisiers/Malay Le Grand U18 D2

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le courriel de l'arbitre en date du 29.04.18,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et de l'imprimé de constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : St Julien = 4 / Cerisiers = 1,
- amende 46 € au club de St Julien (non transmission).

6. Coupe Prével Séniors

COUPE PREVEL SENIORS

Suite aux résultats des rencontres du 1^{er} mai 2018, ci-dessous la programmation des matchs :

¼ de FINALE - matchs à jouer le 8 mai 2018, date impérative

- Chemilly - Migennes 2
- Avallon Vauban FC 2 - Champs Sur Yonne
- St Georges - Monéteau
- Vq match Champigny-Joigny 2 contre St Valérien EESV

Dans le cas de problème de terrain, le match doit être joué sur un terrain de repli ou être inversé.

7. Questions diverses

Match 52684.1 du 08.05.18 Chevannes - Charmoy CY

Courriels des clubs de Chevannes et Charmoy : demande la désignation de 3 arbitres.

La commission a transmis ces demandes à la CDA et à la commission des délégués.

Match 50066.2 du 06.05.18 Chevannes - St Georges D1

Courriel du club de Chevannes en date du 30.04.18.

La commission donne son accord pour que les enfants de l'école de foot des deux clubs accompagnent les 2 équipes sur le terrain avant le coup d'envoi.

Match 50733.1 du 17.09.17 Vergigny - Monéteau 2 D2 gr B

Courriel du club de Vergigny en date du 25.04.18.

La commission, vu les pièces au dossier,

- suite au forfait général de l'équipe de Monéteau 2 pour ce championnat,
- en application de l'article ARTICLE 19 - FORFAIT / 1. Disposition particulière applicable au District : «*Tout club ayant à subir un forfait simple ou un forfait général est tenu d'envoyer dans les 10 jours suivant le forfait simple ou dans le mois suivant la notification du forfait général, les justifications de remboursement ou indemnité d'arbitre (frais de déplacement, frais d'arbitrage, ...etc.). Passé ce délai, aucune réclamation ne sera étudiée.* »,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Monéteau de la somme de 80 € (20 km x 2 x 2 €) pour en créditer le compte du club de Vergigny.

Mr Rollin n'a pas participé à la délibération.

Match 50266.2 du 06.05.18 Sens Franco Portugais 2 - Sens Racing Club 3 D3 gr A

Courriel du club de Sens Franco Portugais en date du 02.05.18 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la CDA et à la commission des délégués.

Match 50526.1 du 05.11.17 Villeneuve Sur Yonne - Vergigny 2 D4 gr B

Courriel du club de Vergigny en date du 25 avril 2018.

La commission, vu les pièces au dossier,

- suite au forfait général de l'équipe de Villeneuve Sur Yonne pour ce championnat,
- en application de l'article ARTICLE 19 - FORFAIT / 1. Disposition particulière applicable au District : «*Tout club ayant à subir un forfait simple ou un forfait général est tenu d'envoyer dans les 10 jours suivant le forfait simple ou dans le mois suivant la notification du forfait général, les justifications de remboursement ou indemnité d'arbitre (frais de déplacement, frais d'arbitrage, ...etc.). Passé ce délai, aucune réclamation ne sera étudiée.* »,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Villeneuve sur Yonne de la somme de 176 € (44 km x 2 x 2 €) pour créditer le compte du club de Vergigny.

Mr Rollin n'a pas participé à la délibération.

Match 50502.1 du 01.10.17 Villeuve sur Yonne - St Julien 2 D4 gr B

Courriel du club de St Julien en date du 27.04.18.

La commission, vu les pièces au dossier,

- suite au forfait général de l'équipe de Villeneuve Sur Yonne pour ce championnat,
- en application de l'article ARTICLE 19 - FORFAIT / 1. Disposition particulière applicable au District : «*Tout club ayant à subir un forfait simple ou un forfait général est tenu d'envoyer dans les 10 jours suivant le forfait simple ou dans le mois suivant la notification du forfait général, les justifications de remboursement ou indemnité*

- *d'arbitre (frais de déplacement, frais d'arbitrage, ...etc.). Passé ce délai, aucune réclamation ne sera étudiée. »*,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Villeneuve sur Yonne de la somme de 36 € (9 km x 2 x 2 €) pour en créditer le compte du club de St Julien.

Match 50663.2 du 06.05.18 Vermenton - Coulanges La Vineuse 2 D4 gr D

Courriel du club de Coulanges La Vineuse en date du 25.04.18 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la CDA.

Match 52713.1 du 08.05.18 Ravières - Appoigny/Auxerre Stade CY féminine à 8

Courriel du club de Courson en date du 27.04.18 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la CDA.

Match 52645.1 du 21.04.18 Chevannes - Serein AS/Chablis CY U18

Courriel du club de Serein AS en date du 27.04.18.

La commission prend note de la blessure du joueur Piat Logan du club de Serein AS et lui souhaite un prompt rétablissement.

Plateau U8/U9 le 28 avril 2018

Courriel du club du FC Gatinais en date du 30.04.18.

La commission prend note de la blessure de la joueuse Da Silva Constance du club du FC Gatinais non inscrite sur la feuille de plateau et lui souhaite un prompt rétablissement

Courriel du club de Bléneau en date du 30.04.18

La commission prend note du PV de leur assemblée générale en date du 30.04.18.

Absence d'arbitres

La commission prend note des absences des arbitres désignés et transmet à la C.D.A. :

- D3 gr C 50374.2 du 29.04.18 Auxerre Sp Citoyens - Avallon Vauban FC 2
- CP 52687.1 du 01.05.18 St Bris - Monéteau (arbitre excusé)
- CP 52688.1 du 01.05.18 Champigny - Joigny 2 (arbitre excusé)
- U15 D3 gr A 52534.2 du 28.04.18 Aillant - Tonnerre/Varenes 2 (arbitre excusé)
- U15 D3 gr A 52532.2 du 28.04.18 Magny - St Fargeau (arbitre excusé)

8. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 6 mai 2018

- D1 50064.2 Champs/Yonne - Monéteau : Mr Ménard José
- D1 50068.2 Chablis - Neuvy Sautour : Mr Barrault Norbert
- D1 50069.2 St Florentin Portugais - Charmoy : Mme Vié Florence
- D2 gr A 50136.2 Sens Racing Club 2 - Aillant : Mr Thomas Bernard
- D3 gr C 50401.2 Auxerre Sp Citoyens - Venoy : Mr Rollin Pascal
- D4 gr D 50666.2 Magny 2 - Avallon Vauban FC 2 : Mr Favereaux Guy-Emmanuel

Journée du 8 mai 2018

- CY 52684.1 Chevannes - Charmoy : Mme Vié Florence

9. Prochaines réunions

Mercredi 9 mai 2018

MM Trinquesse – Barrault – Batréau – Schminke

Mercredi 16 mai 2018

MM Trinquesse – Barrault – Batréau - Rollin

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission
Jean-Louis Trinquesse

Le Secrétaire de séance
Rollin Pascal

Présents : MM Trinquesse - Barrault – Rollin - Schminke
Assiste : Mme Lantelme (administrative)

1. Réclamations

Match 52688.1 du 01.05.18 Champigny - Joigny 2 Coupe Prével

Réserve d'après-match du club de Champigny sur la participation et la qualification du joueur BACHIRI Anas, joueur U18.

La commission, vu les pièces au dossier, la réponse du club de Joigny en date du 3 mai 2018,

- en application de l'article 187 des R.G. – évocation,
- après vérification de la fiche du joueur BACHIRI Anas,
- attendu que ce joueur est bien en catégorie U18 (qualification en date du 29.08.17),
- en application du règlement – article 73 alinéa 1 des R.G : «...sauf pour les licenciés U18 et U18 F qui peuvent pratiquer en senior. »,
- dit le joueur Bachiri Anas qualifié pour cette rencontre,
- dit la réserve du club de Champigny non fondée,
- enregistre le résultat : Champigny = 2 / Joigny = 5,
- dit l'équipe de Joigny qualifiée pour le prochain tour de Coupe Prével.

Match 52690.1 du 01.05.18 St Florentin Portugais - Migennes 2 Coupe Prével

Réserve du club de St Florentin Portugais sur la participation et la qualification des joueurs de l'équipe de Migennes 2 susceptible d'avoir joué en équipe supérieure le dimanche précédent.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la réserve pour la dire recevable,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de St Florentin Portugais de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- en application de l'article 167 des R.G. - Qualification dans les équipes 2, 3, ..., et Disposition particulière applicable au District - règlement championnat seniors district
- attendu que l'équipe de Migennes 1 ne jouait pas le 1^{er} mai 2018,
- après vérification de la feuille de match R2 20150.1 du 29.04.18 Auxerre AJ 4 - Migennes 1,
- attendu qu'aucun joueur n'a participé en équipe supérieure,
- dit tous les joueurs de Migennes 2 qualifiés pour cette rencontre,
- dit la réserve du club de St Florentin Portugais non fondée,
- enregistre le résultat : St Florentin Portugais = 3 / Migennes 2 = 4,
- dit l'équipe de Migennes 2 qualifiée pour le prochain tour de Coupe Prével.

Match 50247.2 du 29.04.18 Joigny 3 - St Valérien EESV D3 gr A

Réserve d'après- match du club de St Valérien sur la participation et la qualification des joueurs de l'équipe de Joigny 3 qui ont participé en équipe supérieure lors des dernières rencontre.

La commission, vu les pièces au dossier, la réponse du club de Joigny en date du 3 mai 2018,

- en application de l'article 187 des R.G. – évocation,
- en application de l'article 167 des R.G. - Qualification dans les équipes 2, 3, ..., et Disposition particulière applicable au District - règlement championnat seniors district,
- attendu que l'équipe de Joigny 1 jouait le 28 avril 2018 (match R3 gr A Sens FC 3 - Joigny 1),
- par conséquent ne peut prendre en considération cette rencontre pour la qualification des joueurs,
- attendu que l'équipe de Joigny 2 ne jouait pas le 28 avril 2018,
- après vérification de la feuille de match D2 gr A 50129.2 du 28 avril 2018 Champlost - Joigny 2,
- attendu qu'aucun joueur n'a participé en équipe supérieure,
- dit tous les joueurs de l'équipe de Joigny 3 qualifiés pour cette rencontre,
- dit la réserve du club de St Valérien EESV non fondée,
- enregistre le résultat : Joigny 3 = 5 / St Valérien EESV = 2.

2. Forfaits

Match 52175.1 du 06.05.18 Malay Le Grand - Semur/Epoisses D2 Féminin

La commission, vu le courriel du club de Semur/Epoisses en date du 03.05.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Semur/Epoisses,
- score : Malay le Grand = 3 buts, 3 pts - Semur/Epoisses = 0 but, - 1 pt,
- donne match retour à jouer le 27 mai 2018 à Malay Le Grand,
- amende 20 € au club de Semur/Epoisses.

Match 51989.2 du 05.05.18 Cerisiers/Malay le Grand - Charbuy U18 D2

La commission, vu le courriel du club de Cerisiers en date du 04.05.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Cerisiers/Malay Le Grand,
- score : Cerisiers/Malay Le Grand = 0 pt - 1 pt - Charbuy = 3 buts, 3 pts,
- amende 20 € au club de Cerisiers.

Match 52102.2 du 05.05.18 FC Gatinais/St Sérotin - Gurgy/Charmoy U15 D3 gr B

La commission, vu le courriel du club de Gurgy en date du 03.05.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Gurgy/Charmoy,
- score : FC Gatinais/St Sérotin = 3 buts, 3 pts – Gurgy/Charmoy = 0 but, - 1 pt,
- amende 20 € au club de Gurgy.

3. Changements dates, horaires, terrains

Match 50068.2 du 06.05.18 Chablis - Neuvy Sautour D1

La commission, vu les courriels des deux clubs en date du 03.05.18, annule le report de ce match au 4 mai 2018,

- donne ce match à jouer le 6 mai 2018 à 15 h 00 comme initialement prévu.

Match 50742.2 du 10.05.18 Héry - Tonnerre D2 gr B

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 8 mai 2018 à 15 h 00.

Match 50598.2 du 06.05.18 Champignelles - Courson D4 gr C

Courriel de la mairie de Champignelles en date du 27.04.18 : indisponibilité des installations sportives le 6 mai 2018.

La commission, vu le courriel du club de Champignelles en date du 04.05.18,

- attendu que les installations sont à nouveau disponibles,
- reprend sa décision et programme ce match comme initialement prévue le 6 mai 2018 à 15 h 00 à Champignelles.

Match 51961.2 du 05.05.18 Toucy - Champs Sur Yonne U18 D1

Demande de changement d'horaire du club de Toucy en date du 01.05.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 5 mai 2018 à 15 h 00.

Match 52723.1 du 10.05.18 Avallon CO - St Clément Onze CY U15

La commission, vu le courriel de la LBFC en date du 03.05.18,

- prend note de la programmation par la ligue du match R3 le 10 mai 2018 à 15 h 00 - Avallon CO 2 - Sens FC 2,
- donne ce match à jouer à 13 H 00 en lever de rideau.

Match 52074.2 du 05.05.18 St Julien – Pont Sur Yonne U15 D2

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 5 mai 2018 à 15 h 00.

Match 52537.2 du 05.05.18 Aillant - Auxerre Stade 2/Rosoirs U15 D3 gr A

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le lundi 21 mai à 16 h 00 à Aillant.

Match 52101.2 du 05.05.18 Sens Franco Portugais - Charny/Champignelles U15 D3 gr B

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 5 mai 2018 à 15 h 00.

4. Questions diverses

Match 50805.2 du 04.02.18 Monéteau 2 - Chassignelles/Lézennes D2 gr B

Courriel du club de Chassignelles/Lézennes en date du 03.05.18.

La commission, vu les pièces au dossier,

- suite au forfait général de l'équipe de Monéteau 2 pour ce championnat,
- en application de l'ARTICLE 19 - FORFAIT / 1. Disposition particulière applicable au District : «*Tout club ayant à subir un forfait simple ou un forfait général est tenu d'envoyer dans les 10 jours suivant le forfait simple ou dans le mois suivant la notification du forfait général, les justifications de remboursement ou indemnité d'arbitre (frais de déplacement, frais d'arbitrage, ...etc.). Passé ce délai, aucune réclamation ne sera étudiée.* »,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Monéteau de la somme de 240 € (60 km x 2 x 2 €) pour en créditer le compte du club de Chassignelles/Lézennes (frais de déplacement),
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Monéteau de la somme de 29,34 € pour en créditer le compte du club de Chassignelles/Lézennes (remboursement de la moitié des frais d'arbitrage).

Match 50771.2 du 22.04.18 Chassignelles/Lézennes - Champs/Yonne 2 D2 gr B

La commission, suite au forfait de l'équipe de Champs/Yonne 2,

- en application de l'article 19.3 - forfait, demande au secrétariat de débiter le compte du club de Champs/Yonne de la somme de 46,52 € pour en créditer le compte de l'arbitre Mr Bennour Hicham (frais de déplacement).

Match 51194.1 du 10.02.18 Monéteau - St Julien U8 D2

Courriel du club de St Julien en date du 03.05.18.

La commission, vu les pièces au dossier,

- suite au forfait général de l'équipe de Monéteau pour ce championnat,
- en application de l'ARTICLE 19 - FORFAIT / 1. Disposition particulière applicable au District : «*Tout club ayant à subir un forfait simple ou un forfait général est tenu d'envoyer dans les 10 jours suivant le forfait simple ou dans le mois suivant la notification du forfait général, les justifications de remboursement ou indemnité d'arbitre (frais de déplacement, frais d'arbitrage, ...etc.). Passé ce délai, aucune réclamation ne sera étudiée.* »,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Monéteau de la somme de 132 € (32 km x 2 x 2 €) pour en créditer le compte du club de St Julien.

Match 52108.2 du 19.05.18 Sens Franco Portugais - Serein AS/Neuvy Sautour U15 D3 gr B

Courriel du club de Serein AS en date du 03.05.18 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

Courriel du club d'Auxerre Olympique en date du 02.05.18 : classement championnat D4 gr B

La commission, vu le forfait général de l'équipe de Villeneuve Sur Yonne dans ce championnat,

- prend note du courriel du club d'Auxerre Olympique,
- précise que le règlement a été appliqué – ARTICLE 19 - FORFAIT : «*... Lorsqu'en cours d'épreuve, un club est exclu du championnat, déclaré forfait général, mis hors compétition, il est classé dernier et comptabilisé comme tel.*

Si une telle situation intervient avant les trois dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre ce club sont annulés. »

« *Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.*»

Le Président de Commission
Jean-Louis Trinquesse

Le Secrétaire de séance
Rollin Pascal

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

PV 271 CDA 30

Auxerre le 2 mai 2018

A la suite des différentes formations dispensées en février et en mai, les candidats suivant ont obtenu leurs modules 7 et 8 et sont désormais désignables :

Catégorie	Nom	Club d'appartenance
JEUNE ARBITRE	BEN AYACHI Lorenzo	FC GATINAIS
JEUNE ARBITRE	BERTOLINA Thomas	SAINT BRIS LE VINEUX
ARBITRE	BOYET Kévin	CHAMPLOST
JEUNE ARBITRE	CONNAN Cyril	FC AVALLON VAUBAN
JEUNE ARBITRE	LAURENT Stécy	SANS CLUB
JEUNE ARBITRE	VINCENT Valentin	AJ AUXERRE
JEUNE ARBITRE	VERNON Axel	FC AVALLON VAUBAN
ARBITRE AUXILIAIRE	FARVAULT Benjamin	FONTAINE LA GAILLARDE
ARBITRE AUXILIAIRE	FIEVET Bernard	FONTAINE LA GAILLARDE

Candidat absent non-excuse et par conséquent il sera convoqué ultérieurement à une nouvelle session lors de la saison prochaine :

- BOUGRESSI Yazid (STADE AUXERRE)

Candidats absents non-excuses lors de 2 sessions de formation et par conséquent mis en état d'échec pour 2 absences non-excuses :

- DOGAN Yusuf (STADE AUXERRE)
- GUERIN Ismael (STADE AUXERRE)
- MARTIN Maude (IP BLENEAU)

La CDA félicite tous les candidats qui sont désormais reçus au titre d'arbitre et leur souhaite une belle aventure dans l'arbitrage.

Président de commission
MOREL Stéphane

Secrétaire de séance
ALMI Jimmy